

RÉPONSES AUX 10 QUESTIONS POSÉES AUX ACTEURS DE LA RECHERCHE

Gianni Infanti

1. En 2009, la Communauté française consacrera 295M€ à la recherche fondamentale, tandis que la Région wallonne consacrera 310 M€ à un ensemble de programmes parmi lesquels il faut noter les programmes d'excellence et une partie des subventions du FRIA. Estimez-vous que cette répartition entre recherche fondamentale et recherche appliquée est équilibrée ?

La répartition semble tout à fait correcte. Néanmoins, ce qui pose problème c'est le manque d'articulation entre les sources de financement. Le financement de la recherche fondamentale d'une part et de la recherche appliquée d'autre part au moyen de budgets étanches gérés par des autorités distinctes ne cadre pas avec le caractère de plus en plus ténu de la frontière entre ces deux types de recherche.

2. La recherche fondamentale en Communauté française est essentiellement articulée par le FNRS, le FRIA et les universités (ou les académies). Comment évaluez-vous le dispositif actuel de demande de mandats (FNRS, FRIA), d'ouverture de postes académiques, de dépôt de projets, de sélection et de subventions ? Quelles améliorations souhaiteriez-vous y voir ?

Si, à certains égards, l'organisation du système de soutien à la recherche est satisfaisante, il faut se rendre à l'évidence : **la recherche francophone souffre d'une fragmentation** peu propice à son développement, même si cette dernière contribue sans doute à entretenir l'illusion d'une grande générosité.

Tout d'abord, l'octroi des financements obéit à des procédures et des critères de sélection différents selon le niveau de pouvoirs concerné, voire même selon le service administratif compétent.

Une telle diversité des règles complique la tâche des équipes à la recherche de financements et entrave le déroulement de projets de R&D interdisciplinaires, pourtant vivement encouragés par l'Europe.

La multiplicité des « guichets » présente d'autres inconvénients :

- elle entrave la visibilité et la transparence de notre système de R&D à l'échelle internationale ;
- elle risque d'être la source d'opportunités ratées en rendant plus difficile l'obtention de la masse critique nécessaire ;
- elle est susceptible d'engendrer des doubles emplois ;
- elle ralentit le processus de négociation des aides compte tenu du nombre d'interlocuteurs auxquels sont confrontés les opérateurs.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, il apparaît indispensable d'organiser une meilleure articulation entre les politiques suivies en matière de recherche du côté francophone. Cette coordination doit intervenir :

- au sein de la Région wallonne ;
- entre la Région wallonne et la Région de Bruxelles-capitale ;
- entre les Régions wallonne et de Bruxelles-capitale et la Communauté française.

Afin d'améliorer rapidement le fonctionnement du dispositif actuel de soutien à la recherche en région wallonne, il est indispensable d'adopter au plus vite les mesures suivantes :

- la création d'un comité interministériel de la recherche chargé de définir une stratégie commune de soutien à la R&D sur le plan wallon ;
- l'harmonisation des règles appliquées par les différentes Directions générales opérationnelles concernant le mode d'introduction des projets ainsi que la méthode et les critères d'évaluation de ceux-ci ;
- la dévolution d'une partie du budget « recherche » de chaque DGO à des projets multidisciplinaires sélectionnés dans le cadre d'appels à projets transversaux ;
- le respect des procédures de passation des marchés publics dans le cas des études commanditées et la publication de la liste des offres retenues sur un site mentionnant dans chaque cas le nom du bénéficiaire et le coût de l'étude ;
- la résorption du retard apporté à la négociation des conventions, en particulier dans le cas de projets des pôles de compétitivité ;
- une meilleure coordination des aides et la mise au point d'un processus d'accompagnement des demandeurs pour qu'ils puissent s'orienter plus aisément dans le dispositif global.

3. Le subventionnement de la recherche en Région wallonne est essentiellement organisé par la DG06 (anciennement DGTRE). Certaines structures particulières sont mise en place dans le cadre des pôles de compétitivité. Comment évaluez-vous le dispositif actuel de dépôt de projets, de sélection et de subventions ? Quelles améliorations ou autres mesures souhaiteriez-vous y trouver ?

Les procédures régissant l'octroi des aides à la recherche à finalité technologique par la DGO 6 offrent toutes les garanties en matière de rigueur, d'objectivité et de transparence. En effet, celles-ci sont fondées, pour la plupart, sur des appels à projets, le recours à des experts internationaux et une évaluation par un jury indépendant selon des critères clairs et connus. Les aides « guichet » octroyées aux entreprises échappent à ce processus mais font

l'objet, de la part de l'Administration, d'une évaluation qui obéit aux mêmes principes que ceux qui fondent la sélection dans le cadre des appels.

Ces modalités ont prouvé leur efficacité et doivent être préservées

L'existence d'une administration performante, disposant de moyens suffisants, est un outil indispensable à la mise en œuvre d'une politique efficace en matière de R&D. Actuellement, l'ex-DGTRE travaille dans des conditions sous-optimales, compte tenu d'un manque d'effectifs, et des incertitudes, concernant ses missions, liées à sa fusion avec l'ex-DGEE. A ces difficultés s'ajoutent celles qui découlent de la complexité croissante des dossiers, tels ceux en particulier des pôles de compétitivité, du fait de leur caractère transversal. Il en résulte des lenteurs dans le traitement des demandes qui placent les opérateurs dans des situations parfois critiques. Il faut que des ressources humaines et matérielles adéquates soient dévolues à l'administration et que les conditions dans lesquelles elle devra fonctionner à l'avenir soient rapidement clarifiées. Il importe, dans l'immédiat, de résorber le retard apporté à la négociation des conventions, en particulier dans le cas des projets des pôles de compétitivité.

4. Il est reconnu que la Région wallonne dispose d'un axe particulièrement actif dans le domaine des sciences du vivant. Certains y voient le danger de mettre tous nos oeufs dans le même panier. Qu'en est-il de notre développement dans diverses matières technologiques ? Quelle politique faudrait-il suivre pour garantir un développement équilibré de l'innovation ?

Un développement mono-sectoriel est toujours un danger. Nous attirons toutefois l'attention de la Ministre qu'en 1999, une étude Technoclé avait été réalisée dans le cadre du CPS. Les conclusions de cette dernière répondent aux questions que se pose la Ministre. Il serait dès lors utile d'actualiser cette étude.

5. La stratégie de Lisbonne/Barcelone recommande un investissement de fonds publics à hauteur de 1% du PIB. L'atteinte d'un tel objectif en Communauté française et en Région wallonne, demanderait un accroissement budgétaire de l'ordre de 50%. A supposer qu'un tel accroissement soit possible au vue des priorités qui devront être affrontées par les gouvernements, suffirait-il d'élargir les programmes existants ou faudrait-il adopter une stratégie (éventuellement différente en Région wallonne et en Communauté française) qui définit les grands axes à financer ? Quels organes seraient à même de proposer une telle stratégie au gouvernement ?

Il est recommandé de créer des accords de coopération entre la Région wallonne, la Région de Bruxelles-capitale et la Communauté française.

L'idéal, à plus long terme, serait d'instaurer une gestion centralisée des crédits de recherche de la Région wallonne, de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Communauté française au travers d'une Agence.

Des programmes mobilisateurs conjoints Région wallonne/Région de Bruxelles capitale et des programmes « verticaux », regroupant des actions de recherche fondamentale « orientée » et des actions de recherche appliquée, seraient décidés par le Comité interministériel de la recherche sur proposition de l'Agence et mis en œuvre par celle-ci.

Un seul organe consultatif, remplaçant les actuels CPS régionaux et le CPS de la Communauté française, encore à l'état virtuel, serait l'interlocuteur du Comité interministériel de la recherche.

6. Certains estiment que nous pourrions recruter aujourd'hui le personnel de recherché nécessaire au cas où nous atteindrions les objectifs de Lisbonne / Barcelone. Qu'en pensez-vous ? Quelle politique faut-il mener pour que plus de jeunes s'engagent dans les carrières scientifiques et pour que nous soyons compétitifs dans le marché des chercheurs et des professeurs ?

Le manque futur de chercheurs en région wallonne, ne pourra être comblé qu'à trois conditions : (1) le nombre de jeunes souhaitant s'engager dans des études scientifiques doit augmenter (2) le taux de réussite dans ces filières doit s'améliorer (3) une plus forte proportion de diplômés doit être attirée par la recherche.

La mise au point de solutions visant à remplir les conditions précitées implique des évaluations portant sur :

- les impacts des actions menées ou soutenues par la Région wallonne en matière de promotion des sciences et des techniques ;
- les méthodes d'enseignement des sciences et des moyens dégagés à cette fin, à tous les niveaux : primaire, secondaire et supérieur universitaire et non universitaire ;
- les conditions de travail du chercheur, non seulement en termes de salaire mais aussi en termes de carrière et d'environnement de recherche.

Concernant le troisième point, nous insistons tout particulièrement sur la nécessité d'offrir aux chercheurs les équipements et le soutien, en termes de personnel, qui leur permettent de développer une recherche de qualité. Il convient également de remédier à la précarité excessive qui caractérise trop souvent les postes de chercheur. A cet égard, nous rappelons qu'il s'est prononcé en faveur de la mise en œuvre de la charte européenne du chercheur dans les organismes de recherche. Il invite les Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française à favoriser la mise en œuvre du Partenariat européen pour les chercheurs et de la Stratégie « Ressources humaines » récemment adoptés par la Commission européenne.

S'agissant de la sensibilisation des jeunes, nous estimons essentiel de prouver aux jeunes, chiffres à l'appui, que des débouchés intéressants s'offrent aux diplômés en sciences et en sciences appliquées. Malheureusement, les outils manquent, au niveau de la région wallonne, pour recueillir des données permettant d'étayer cet argument. Un système d'information complet, fiable et régulièrement mis à jour doit être instauré dans ce domaine.

Enfin, il faut développer une réflexion en concertation avec le monde des entreprises concernant les mesures à prendre afin d'améliorer l'image de ces carrières, qui fait encore

trop souvent l'objet d'une représentation faussée auprès des jeunes, et afin d'augmenter l'attractivité de celles-ci.

7. Divers rapports soulignent nos maigres performances en matières de brevets, d'innovation dans les entreprises, de création de spin-offs... Comment convaincre tous les partenaires de l'importance de telles questions pour notre avenir économique ? Quelles politiques devraient être mises en place pour atteindre le niveau de pays performants (comme les Pays-Bas, par exemple) et devenir une région connue pour ses innovations ? Comment favoriser la prise de brevets ? Comment favoriser la croissance des spin-offs ? Comment accroître le transfert de technologies vers les entreprises ?

Il semble prématuré de se positionner au sujet des spin-offs puisqu'une étude complémentaire est actuellement en cours sur la matière.

Accroître le transfert de technologies vers les entreprises est typiquement le rôle de l'AST sur laquelle la Ministre a la tutelle.

8. L'éparpillement de la recherche est souvent évoqué en Région wallonne et en Communauté française. L'absence de taille critique serait un obstacle à l'éclosion et au développement de grands projets. Quelle politique pourrait être menée afin d'étendre la coopération entre les divers acteurs de la recherche et tout particulièrement les laboratoires universitaires, au-delà des actions entreprises en matière d'écoles doctorales, de création des académies ou de masters complémentaires ? Comment favoriser une coopération "inter-académies" ? De même, comment amener les PME à plus coopérer au sein de projets communs ?

Des mesures existent déjà notamment en termes de taux préférentiels pour les projets en collaboration. Le projet Mirval répond en partie à la coopération inter académies tandis que pour la coopération des PME, une action coordonnée de l'ASE et de l'AST doit être privilégiée.

Les pôles de compétitivité et les clusters permettent également de promouvoir les collaborations entre les entreprises (GE et Pme) ainsi qu'entre celles-ci et les institutions scientifiques. Le financement des projets de R&D menés au sein des pôles et des clusters a reçu une base décrétole avec le décret du 3 juillet 2008 (mesure « partenariat d'innovation technologique »)

9. Quelle est votre appréciation des actions de recherche telles que les programmes d'excellence, les programmes mobilisateurs, les programmes de recherche au sein des pôles de compétitivité ? Répondent-elles à vos attentes ? Quelles parties du dispositif pourraient être améliorées ?

Il manque clairement un plan recherche en Sciences humaines (formation, développement économique, sociologie...).

10. Quelles autres recommandations pour l'avenir de la recherche en Communauté française et en Région wallonne tenez-vous à formuler ?

Aussi, il apparaît que la disponibilité d'une main d'œuvre hautement qualifiée est une condition nécessaire au développement des connaissances – il faut des chercheurs en nombre suffisant pour occuper les postes disponibles – mais aussi à la valorisation de celles-ci – il faut de bons techniciens pour mettre en œuvre les technologies nouvelles issues des résultats de la recherche au sein des entreprises et d'autres organes du tissu socio-économique. La stimulation d'un processus de développement axé sur l'innovation doit aller de pair avec une définition des besoins en formation liés à l'application des résultats de la recherche et la mise au point de réponses appropriées sur ce plan. Ceci n'a pas suffisamment été pris en compte dans l'application du plan Marshall. ■